

## Soutien aux acteurs économiques locaux : Les dispositifs d'aides financières entrent dans une phase opérationnelle

Lorient Agglomération et ses partenaires (Région Bretagne, Département du Morbihan, Banque des Territoires, Chambres consulaires) viennent compléter les mesures déjà existantes pour répondre aux besoins financiers des petites entreprises, des indépendants, des associations et des commerces locaux. Deux dispositifs d'aide s'ajoutent ainsi aux soutiens existants : le Fonds « COVID Résistance Bretagne » et le « Pass commerce et artisanat » élargi.

Compte tenu du contexte économique exceptionnel et en soutien des acteurs économiques locaux, l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse rapide, efficace et coordonnée, répondant au plus près aux besoins et assurant ainsi une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Initié par la Région Bretagne, le Fonds « COVID Résistance Bretagne » sera actif dès le 15 mai. L'objectif de ce fonds partenarial est de répondre aux difficultés immédiates des plus petites entreprises, des indépendants et des associations dont les besoins ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place. Concrètement, il va permettre un accompagnement sous forme d'avance remboursable, à taux nul, entre 3 500 et 10 000 € pour les entreprises et jusqu'à 30 000 € pour les associations non marchandes, d'une durée de 36 mois dont 18 mois de différé pour le remboursement. Il s'agit de contribuer à financer les besoins de trésorerie et ainsi assurer la continuité de l'activité, préserver l'emploi et les prestations et services proposés sur notre territoire. Le fonds pourra attribuer les premières avances à compter de sa constitution le 15 mai et devrait rester actif jusqu'au 30 septembre 2020. Le Fonds COVID Résistance s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires. Les critères d'éligibilité notamment liés à la taille des structures sont à retrouver sur le site de la Région Bretagne [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh). Le dépôt des demandes sera possible sur la plateforme opérée par Bpi-France <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/covid19-fonds-covid-resistance/> à compter du 15 mai. Les décisions d'attribution des avances seront prises par la Région Bretagne et les versements effectués auprès de chaque entreprise ou association bénéficiaires en une seule fois et en totalité.

La Région Bretagne et la Banque des Territoires contribuent au fonds COVID Résistance chacune à hauteur de 2€/habitant de la Région. Lorient Agglomération apporte également 2€/habitant sur son territoire soit 416 000 €, de même que le Département du Morbihan. 1,6M € vont ainsi être mobilisés sur l'agglomération pour les entreprises et associations du territoire.

Parallèlement, face à l'ampleur de la crise qui touche les commerces de proximité, Lorient Agglomération, en lien avec la Région Bretagne, a décidé d'élargir les critères d'éligibilité dans le cadre du dispositif « Pass commerce et artisanat ». Ainsi, dès maintenant, les commerçants et artisans de l'ensemble des communes de l'agglomération, hors zones commerciales, peuvent prétendre à cette aide sans que la localisation en centralité ni le caractère innovant des projets ne soient des critères indispensables. Tous les projets de création, de reprise et de développement sont étudiés. Le dispositif consiste en une aide à l'investissement d'un montant maximum de 7 500 €. Les demandes sont pré-instruites par les Chambres consulaires du Morbihan avec lesquelles il convient de prendre contact pour constituer le dossier : Chambre de commerce et d'industrie - 02 97 02 40 00 et Chambre des métiers et de l'artisanat - 02 97 63 95 00.

Lorient Agglomération poursuit sa politique de soutien auprès des locataires de l'immobilier économique communautaire, en décidant d'une part, de l'exonération des loyers de mars à mai 2020 pour les établissements locataires fermés par arrêté ministériel, et d'autre part, de la reconduction du report de l'ensemble des loyers pour le mois de juin en recherchant avec chacun des solutions personnalisées pour échelonner le paiement des loyers reportés sur l'année 2021.

contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

